



Commune d'ESSÔMES-SUR-MARNE

1 rue de l'Abbaye

02400 Essômes-sur-Marne

Téléphone : 03 23 83 08 31 – Télécopieur : 03 23 69 91 27

mairie@mairie-essomes.com

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUILLET 2021**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h07.

Étaient présents : M. BERGAULT Jean-Paul, M. BOUCHÉ Jean-Yves, M. BREME Éric, M. CAMERINI Jean-Brice, Mme DUCHESNE-HUOT Isabelle, Mme DURU Valérie, M. GANDON Frédéric, Mme GOBIET Stéphanie, Mme HARTWIG Gabriele, M. HOERTER Michel, Mme LÉANDRE Frédérique, M. LECOMTE Xavier-Christophe, Mme SCHELFHOUT Catherine, Mme SCHUCHARD Virginie, M. TORTEY Bruno, Mme VERNEAU Nadine.

Étaient absents et ont donné pouvoir : Mme BRIOUX Marie-Line donne pouvoir à Mme VERNEAU, Mme FERNANDEZ Stéphanie donne pouvoir à M. CAMERINI, M. FREUDENREICH Pascal donne pouvoir à Mme VERNEAU, Mme LEFEVRE Olympe donne pouvoir à Mme SCHUCHARD, M. MEILLIER Gérard donne pouvoir à M. BREME, M. TEANI Jean-Jacques donne pouvoir à Mme HARTWIG, M. SIBOUS Karim donne pouvoir à M. GANDON.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier-Christophe LECOMTE.

§§§§§

❖ **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 JUIN 2021**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 juin dernier n'appelant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

❖ **INFORMATIONS DU CONSEIL**

Point situation COVID et campagne de vaccination :

A la date du 25 juin, le taux d'incidence départemental a baissé à 9,9 cas pour 100 000 habitants, avec 18 hospitalisations dont 8 patients en réanimation.

La campagne de vaccination se poursuit avec 372 539 injections dans l'Aisne, et 126 180 personnes ayant bénéficié des deux doses.

Retour sur le tirage au sort des jurés d'assises de l'Aisne pour l'année 2021 :

Essômes-sur-Marne étant chef-lieu de canton, la commune doit chaque année procéder au tirage au sort des jurés d'assises appelés à siéger en 2022.

Ce tirage au sort a eu lieu le samedi 3 juillet, et s'est bien déroulé.

Un tableau récapitulatif sera transmis au greffe de la Cour d'assises de l'Aisne de Laon, indiquant les noms des 51 personnes tirées au sort.

Réponse négative à notre demande de subvention FIPDR pour la sécurisation des écoles

Par courrier en date du 14 juin 2021, un courrier du cabinet du Préfet nous informe que notre demande de financement pour la sécurisation des écoles n'est pas retenue, au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radialisation).

L'examen du dossier fait ressortir qu'il n'entre pas dans les projets dits « prioritaires », au regard du faible taux de délinquance sur le territoire.

La municipalité ayant jugé que la sécurité des écoles étant essentielle, le Maire informe avoir néanmoins signé le devis avec la société 'Le Plancher de l'Omois', pour refaire la clôture et le portail anti-intrusion à la maternelle, pour un montant total HT de 16 100,00 €.

A l'origine, il était sollicité une subvention d'un montant total de 19 102, 40 € HT, correspondant à 80% du coût total HT de l'opération, soit 23 878 €.

Cela englobait l'achat de clôtures, d'un nouveau portail et d'un portillon de la maternelle, plus des systèmes de vidéophonie pour les 3 sites des écoles primaire et maternelle (la vidéophonie avait un coût de 7 778 € HT).

Information suite orages destructeur du mois de juin :

- La commune n'a pas fait de demande de classement en catastrophe naturelle.
- Ouverture d'un bureau de vote en urgence pour la commune de la Chapelle-sur-Chézy, dévastée par les orages et pluies de grêle.

La salle communale a servi de bureau de vote pour les 2 tours de scrutins des dimanches 20 et 27 juin.

Point suite aux dysfonctionnements dans la distribution de la propagande électorale

Par courrier du sénateur de l'Aisne en date du 30 juin, Monsieur Antoine LEFEVRE, nous informe qu'une enquête auprès des prestataires sélectionnés par le Ministère de l'Intérieur pour assurer la distribution de la propagande électorale a été demandée, suite aux nombreux dysfonctionnements constatés.

L'avis des maires est sollicité à ce sujet avec proposition d'une consultation en ligne à remplir jusqu'à mi-juillet.

Nous avons été concernés par ces dysfonctionnements. Un courriel pour alerter la sous-préfecture a été envoyé le 31 mai, afin de signaler que les professions de foi étaient mal distribuées (suite à des signalements des habitants faits à la mairie).

Renouvellement du conseil de développement du sud de l'Aisne :

Le PETR-UCCSA lance un appel à candidature pour siéger au sein du conseil de développement parmi les membres de la société civile.

Il s'agit d'un lieu de réflexion, d'échanges, de partage d'idées, d'expériences personnelles et/ou professionnelles sur des sujets d'intérêt général (ex : filière bois, filières courtes, tourisme, ...) avec l'envie de construire collectivement. Il est neutre et objectif, c'est un lieu de contributions pour l'avenir du territoire.

Pour candidater, il faut se rapprocher du secrétariat du PETR-UCCSA, et de renvoyer le formulaire rempli avant le 18 juillet.

❖ INFORMATIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

Correction de la décision modificative n°2

Un projet de délibération corrigé concernant la décision modificative n°2 du budget primitif est proposé aux élus : il s'agit de répartir les sommes nécessaires pour les achats prévus pour meubler un logement communal proposé à la location à des internes en médecine de l'hôpital de Château-Thierry sur deux comptes distincts et non un seul.

❖ PRÉSENTATION DES POINTS PROPOSÉS AU VOTE DU CONSEIL

o 053 : Location d'un logement communal / Fixation du tarif / Signature d'un contrat d'occupation temporaire / Autorisation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un logement communal proposé à la location, avenue du Général de Gaulle, s'est libéré début mai.

Il a été décidé de le proposer de nouveau à la location, après quelques travaux de réparation et d'entretien, mais meublé, pour des jeunes internes en médecine du centre hospitalier de Château-Thierry.

Dans ce cadre, l'avis de la commission des finances a été sollicité. Réunie le 28 juin dernier, les membres de la commission ont validé le projet de contrat d'occupation temporaire et débattu sur le montant du loyer.

Après réflexion et échanges avec le centre hospitalier de Château-Thierry, il est proposé une tarification pour ce logement, à 900, 00 €, hors charges, à compter du 1^{er} juillet 2021.

Madame VERNEAU demande si une caution sera demandée. Monsieur BERGAULT répond qu'une caution sera effectivement fixée avant l'arrivée des nouveaux locataires. Il précise que louer le bien au centre hospitalier garantit le paiement des loyers.

Madame DUCHESNE-HUOT demande pourquoi il est proposé un contrat d'occupation « temporaire ». Monsieur LECOMTE explique que le contrat s'adapte au profil des locataires, des internes en médecine, présents de manière temporaire sur le territoire. Par ailleurs, il ne faut pas exclure que la commune puisse avoir besoin de récupérer les locaux rapidement. Il ne s'agit donc pas d'un bail classique mais d'un contrat d'occupation temporaire avec des mesures écourtant notamment le délai de préavis ramené à un mois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE le projet de contrat d'occupation temporaire pour le logement situé 5, avenue du Général de Gaulle, avec le centre hospitalier de Château-Thierry,

FIXE le montant du loyer, hors charge à 900, 00 € par mois,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'occupation temporaire avec le centre hospitalier de Château-Thierry.

FINANCES

o **054 : Décision modificative n°1 du budget primitif / Approbation**

Monsieur LECOMTE présente la décision modificative n°1 du budget communal, et précise qu'elle diffère de la version qui a été exposée en commission des finances, celle-ci ayant été retravaillée avant le conseil.

Monsieur LECOMTE explique que le compte administratif a permis de déterminer un résultat de fonctionnement 2020 disponible pour affectation de 410 843, 98 €.

Le besoin de financement total des investissements à couvrir étant de 165 930, 62 €, le conseil municipal est appelé à approuver la décision modificative n°1, permettant :

1/ De reporter à la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté », la somme de 190 293, 18 €,

2/ De reporter à la ligne budgétaire 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté », la somme de 165 930, 62 €.

Le budget s'équilibre donc ainsi :

FONCTIONNEMENT						
Désignation	type d'opération		Dépenses		Recettes	
	réelle	ordre	diminution sur crédits ouverts -	Augmentation sur crédits ouverts +	diminution sur crédits ouverts -	Augmentation sur crédits ouverts +
Résultat reporté 002	X					190 293, 18 €
Virement à l'investissement 023		X		165 930, 62 €		
Chapitre 11/Article 615231	X			24 362, 56 €		
TOTAL			0, 00 €	190 293, 18 €	0, 00 €	190 293, 18 €

INVESTISSEMENT						
Désignation	type d'opération		Dépenses		Recettes	
	réelle	ordre	diminution sur crédits ouverts -	Augmentation sur crédits ouverts +	diminution sur crédits ouverts -	Augmentation sur crédits ouverts +
Résultat reporté 001	X			165 930, 62 €		
Virement de la section fonctionnement 021		X				165 930, 62 €
TOTAL			0, 00 €	165 930, 62 €	0, 00 €	165 930, 62 €

TOTAUX D'ENSEMBLE			0, 00 €	356 223, 80 €	0, 00 €	356 223, 80 €
--------------------------	--	--	----------------	----------------------	----------------	----------------------

Le conseil municipal, à la majorité moins 4 voix contre et une abstention, approuve la décision modificative n°1 du budget primitif 2021.

o **055 : Décision modificative n°2 du budget primitif / Approbation**

Monsieur LECOMTE expose que dans le cadre du projet de mise à disposition d'un logement communal pour des internes en médecine de l'hôpital de Château-Thierry, il s'avère nécessaire d'investir dans du mobilier et du petit équipement pour pouvoir meubler le logement.

Il est envisagé en outre l'achat de sommiers, matelas, d'un réfrigérateur, d'une gazinière et très probablement de petits mobiliers tels que des tables et des chaises.

Il convient donc de prévoir des crédits suffisants pour ces achats, nécessitant la décision modificative n°2 proposée et prévoyant 6000, 00 € pour l'achat de petits matériels et 2000, 00 € pour l'achat de mobilier.

Un débat s'engage sur la répartition proposée. Madame LÉANDRE estime en effet insuffisant la somme allouée pour le mobilier. Elle propose plutôt de prévoir la somme de 3 000, 00 €, car la salle de bain du logement demande un changement de mobilier.

Après en avoir délibéré à la majorité moins 3 voix contre et 1 abstention, le conseil municipal approuve la décision modificative n°2, telle que ci-dessous présentée :

Section d'investissement :

→ Dépenses

Chapitre / Article	BP 2021	DM2	Nouveaux montants
20/2051/opération 683 Logiciel périscolaire	22 326, 00 €	- 8 000, 00 €	14 326,00 €

Section d'investissement :

→ Dépenses

Chapitre / Article	BP 2021	DM2	Nouveaux montants
21/2188/opération 601 Petits matériels	0, 00 €	+ 5 000, 00 €	5 000, 00 €

Section d'investissement :

→ Dépenses

Chapitre / Article	BP 2021	DM2	Nouveaux montants
21/2184/opération 601 Mobilier	0, 00 €	+ 3 000, 00 €	3 000, 00 €

RESSOURCES HUMAINES

o 056 : Modification du tableau des emplois / Création de postes / Approbation

• Recrutements d'apprentis

Monsieur le Maire explique que des recrutements s'avèrent nécessaires à compter de la prochaine rentrée de septembre, pour permettre aux services techniques et d'animation de disposer d'effectifs suffisants pour être opérationnels.

Afin que les services puissent fonctionner avec des effectifs suffisants tout en essayant d'amener des jeunes vers le marché du travail, Monsieur le Maire propose les recrutements suivants :

- une jeune en contrat d'apprentissage, dit CAPa SAPVER (*Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural*), au sein de l'école maternelle,

- une jeune en contrat d'apprentissage, dit CAPa SAPVER (*Services Aux Personnes et Vente en Espace Rural*), au sein de l'école 204,

- un jeune en contrat d'apprentissage au sein du service des espaces verts, dans le cadre de la préparation de son Brevet de Technicien Supérieur aménagement paysager.

Il s'agit pour cet apprenti, d'un jeune déjà en poste et qui poursuit ses études.

Monsieur le Maire précise que les coûts des contrats d'apprentissage sont actuellement très intéressants car ils bénéficient actuellement d'une prise en charge par le CNFPT* à hauteur de 50%.

(* : *Centre National de la Fonction Publique Territoriale*)

Ces trois apprentis commenceraient leurs contrats à compter du 1^{er} septembre 2021, pour une durée de deux ans.

Madame VERNEAU demande si les apprentis sont majeurs ou non.

Monsieur BERGAULT précise que les âges des apprentis seront communiqués lors d'une prochaine commission du personnel. L'apprenti recruté sur le BTS est déjà en poste et poursuit ses études. Celui-ci est donc bien majeur.

Le Conseil municipal approuve, à la majorité moins 4 voix contre et 1 abstention, le recrutement de ces apprentis.

• Création d'un emploi pour un besoin temporaire

Monsieur le Maire expose que la commission du personnel réunie le 29 avril a étudié l'embauche d'une personne à mi-temps au sein du service technique.

Il s'agirait de réaliser divers travaux d'entretien du matériel technique, de faire de la mécanique, et de conduire les engins afin d'apporter des compétences complémentaires au sein de l'équipe.

Cette personne pourrait être recrutée pour un besoin temporaire sur l'article 3-I-1° (accroissement temporaire d'activité) sur une durée de 12 mois maximum, sur une période de 18 mois consécutifs, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la création de ce poste à mi-temps, sur le grade d'adjoint technique, relevant de la catégorie C.

Monsieur TORTEY demande si la commune a budgété ce poste ? Monsieur le Maire répond que les effectifs des employés communaux connaissent une légère baisse depuis deux ans. En effet, si le tableau des emplois comptait 38 agents au 1^{er}/01/2019, celui-ci compte aujourd'hui 36 agents. Il précise également que les charges de personnel atteignent à la date du conseil environ 47 % du montant annuel budgété.

QUESTIONS DIVERSES

↳ Problème dépôts sauvages :

Sur cette problématique malheureusement récurrente, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le sujet a été évoqué en commission environnement et que la réflexion est en cours pour trouver des moyens de lutte contre ce fléau.

Le Maire précise également avoir demandé au niveau de l'agglomération la constitution d'un groupe de travail pour travailler sur le sujet. Il émane l'idée de déployer la vidéosurveillance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire annonce que des dossiers engagés sous le ou les précédents mandats seront à étudier dans les mois à venir :

↳ Point sur les projets hydrauliques

↳ Point sur le projet Aldi

↳ Point sur les éoliennes

↳ Point sur les travaux de l'Abbatiale

INFORMATION AGENDA

↳ **Fête communale ce week-end place du cygne, organisée par le comité des fêtes, du 10 au 12 juillet** : (dépliants déposés sur table réalisés par le comité des fêtes)

- fête foraine samedi et dimanche :
- samedi : bal dansant à partir de 22h00
- dimanche : défilé de vélos fleuris – musique avec le groupe samba bulles et à 16h00 : spectacle de danse et chant assurés par les enfants de l'école
- dimanche soir à 23h00 : feux d'artifice
- lundi 12 juillet : concours de pétanque en doublette à partir de 14h00.

↳ Mercredi 14 Juillet :

- Célébration de la Fête Nationale : rendez-vous à 10h45 aux Monuments aux Morts – discours – dépôt de gerbe et moment convivial salle communale.

- Marché de plein air des producteurs et artisans locaux, à partir de 16h00 à 20h00.

Madame LÉANDRE précise qu'il manquera 4 producteurs locaux mais que 2 nouveaux artisans tiendront un stand : un tourneur à bois et un proposant la vente de chiffons recyclés pour des travaux d'entretien. Elle remercie par avance les élus qui se mobilisent le jour du marché.

↳ Course cycliste le Tour de l'Avenir : lundi 16 août

La mairie a reçu par mail les indications relatives à cette course : déclaration de la manifestation sportive, les différentes étapes qui traversent les communes, dont Essômes-sur-Marne (Aulnois, Montcourt, Monneaux, Vaux et Bascon).

Une réunion en Préfecture est prévue demain pour répondre notamment aux questions de mise en sécurité des voies empruntées par les participants du Tour de l'Avenir.

Un nombre de signaleurs sera à définir.

Enfin, Monsieur le Maire précise qu'il a envoyé un mail informant les maires du canton d'Essômes dont la commune sera traversée par cette course.

↳ Marche PARIS-ALSACE : Le mercredi 25 août, les meilleurs marcheurs de grand fond traverseront Rouvroy, Aulnois et le bourg entre 23 heures et minuit lors de la 2^{ème} étape du Paris-Alsace.

Cette 72^{ème} édition, qui relie Château-Thierry à Kaysersberg Vignoble est la plus longue compétition de marche athlétique au monde.

2 épreuves sont organisées du 25 au 28 août :

- la Mythique (près de 300 km) ;

- la Nocéenne (207 km environ).

Les concurrents seront suivis par un véhicule accompagnateur.

↳ Opération Hauts-de-France Propres : Samedi 11 septembre : rdv à 9h30, place Saint-Ferréol.

Attention : inscription obligatoire des participants.

↳ PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Mardi 14 septembre, à 19h00.

Le lieu sera précisé dans l'éventualité d'un changement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de conseil municipal au mois d'août.

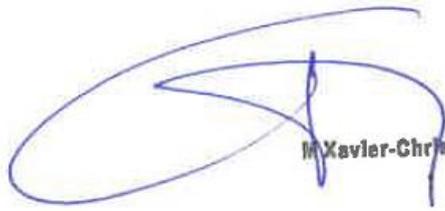
↳ REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire remercie toutes celles et ceux, élus, habitants, personnel communal, qui se sont rendus disponibles pour préparer les élections et tenir les bureaux de vote lors des élections régionales et départementales des 20 et 27 juin.

En effet, 20 élus sur 23 ont participé, ainsi que 6 agents administratifs, 3 techniques et 3 agents d'entretien, et 59 habitants parmi lesquels une dizaine avait moins de 25 ans.

Pour beaucoup, c'était une première expérience avec la satisfaction d'avoir accompli une mission citoyenne. Un courrier de remerciement leur sera adressé.

Les différents points de l'ordre du jour ayant été présentés et votés, Monsieur le Maire lève la séance à 20h05, après avoir souhaité un bel été à toutes et à tous.

Le secrétaire de séance,
Xavier-Christophe LECOMTE.



M. Xavier-Christophe LECONTE